

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 17/03/2026 à 15h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14h50.

1. Validation des derniers PV

Le PV du CSE du 9 février 2026 est validé à l'unanimité des membres élus présents.

Le fichier audio du 9 février 2026 est effacé ce jour en présence du Président du CSEE et des élus.

2. Mouvements du personnel

Depuis janvier 2026, nous nous basons sur le nouveau BP 2026 qui est redéfini comme suit :

En **AEMO** 8 travailleurs sociaux et une TISF par équipe, soit 24 TS et 3 TISF

Au **SIE** 8,60 ETP en travailleurs sociaux sur les deux équipes

A la **RP**, 3,75 ETP en travailleurs sociaux (3 TS et un contrat de professionnalisation)

Pour le moment, il n'y a pas de retour de validation de ces BP par les financeurs.

Service d'Investigation Éducative 1

Pas de poste à pourvoir

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

3 postes de travailleur social sont à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

2 postes de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

Pas de poste à pourvoir

Administration

Pas de poste à pourvoir

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

L'activité retenue est de 350 mesures.
En février 2026, il y a 32 mesures en attente.

Le SIE exerce toujours des mesures émanant du SIE du 91. Au vu du départ d'un travailleur social d'ici le mois de juin 2026, le service va réfléchir à poursuivre ce fonctionnement. Les mesures prises du SIE 91 (une trentaine de mesures) sont comptabilisées sur l'activité du SIE 94.

Réparation Pénale

Il y a 174 ordonnances en attente. Au niveau du service, il faut revoir l'organisation afin de réduire les délais d'attente de prise en charge. Pour répondre à la demande de la PJJ, le service va devoir réfléchir à comment intervenir pour faire diminuer la liste d'attente. La PJJ exerce des mesures de réparation pénale en UEMO pour désengorger les listes d'attente. Les actions collectives sont fléchées sur les addictions.

Pour les jeunes qui ont des problématiques communes, il peut être proposé des mesures collectives mais il n'y a pas de gain de temps car il y a toujours une procédure auprès des parents à mettre en place.

Le contrat professionnel de Rose BOUNDIO engagée en tant qu'apprentie (elle est donc salariée de la fondation) a permis de prendre en charge un certain nombre de mesures au sein de la RP.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

Concernant l'AEMO, l'activité retenue est de 590 mineurs.

Nous n'avons pas l'activité de février 2026.

4. Questionnement sur les finitions des travaux Olof Palme

Concernant les **joints défectueux**, le locataire en est responsable. Il doit se charger d'effectuer le changement. Le service a sollicité le bailleur pour avoir connaissance des prestataires possibles.

Concernant les **toilettes et l'évacuation**, le propriétaire doit intervenir.

Concernant le **chauffage**, le prestataire est passée une première fois et doit revenir la semaine du 16 mars 2026. Certains chauffages ne fonctionnent pas, font du bruit.

A ce jour, les salariés ont la main sur la température de leur bureau, uniquement pour le mode HIVER.

Les chauffages, sont en effet "révisibles" mais fonctionnent sur les saisons HIVER/ETE pour la clim. Il n'est donc pas possible de faire fonctionner la CLIM en ce moment.

Concernant la **porte des toilettes qui claque au niveau du couloir**, il serait nécessaire de mettre un groom sur la porte afin de faire diminuer le bruit sonore.

Quid de l'**organisation de l'ascenseur** ? L'ascenseur est accessible de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Les familles peuvent y accéder sans que le travailleur social aille les chercher.

Concernant les **lumières trop fortes dans les pièces communes**, l'électricien a expliqué que ces lumières sont normées. Pour 1 m² de surface, il faut un éclairage.

Il n'est pas possible non plus de diminuer l'intensité des ampoules. L'ergonome et la médecine du travail peuvent également être sollicités pour connaître les solutions possibles.

Concernant le **téléphone de l'accueil**, le standardiste ne peut pas transférer les appels via le numéro abrégé.

De plus, les lignes directes des professionnels s'affichent sur les combinés des appelants extérieurs.

L'assistante de direction va prendre attache auprès du prestataire pour faire les modifications.

Concernant les défauts liés avant notre arrivée (poignées cassées dans les toilettes, interrupteur non accroché...), cela a été remonté au propriétaire, tout comme l'évacuation des toilettes.

5. Un grand ménage est-il prévu à Olof Palme ?

Le devis doit être signé prochainement. Il faut attendre que la cloison de la salle d'activité soit montée car cela va engendrer à nouveau de la poussière.

Il est prévu un grand ménage une fois par an sur tous les sites (décapage des sols, nettoyage du mobilier...). Les dates doivent être communiquées afin que chacun puisse organiser son espace de travail en conséquence. Les années passées, ce ménage était fait au cours du mois d'août.

Concernant le ménage quotidien, la Direction va revoir la convention et la mission de l'agent de nettoyage.

6. Difficulté à cause de la licence Microsoft

Certains salariés n'ont plus la licence Microsoft et de ce fait se retrouvent en difficulté pour effectuer leurs travaux. Il y a des défauts d'ouverture selon si on utilise l'application ou non.

La Direction a fait remonter cela au dernier COMEX. Le Directeur Général n'était pas au courant de cette défaillance.

Le service informatique a déjà dit à plusieurs reprises que la licence ne serait pas rachetée du fait de son prix.

Actuellement, les documents ont été faits sur l'application et non sur le navigateur web. Il faudrait que l'ensemble des trames soient adaptées au fur et à mesure sur le navigateur pour éviter les difficultés de mise en page. Si chaque utilisateur procède aux modifications nécessaires, les trames seront mises à jour au fur et à mesure sur le navigateur web. Il est nécessaire que tous les utilisateurs participent à l'évaluation des trames et modèles.

La réelle difficulté concerne les fonctions comptables. Sans la licence, les fichiers ne pourront être liés les uns aux autres et le travail ne pourra être fait. Il est à ce jour, impossible de fonctionner sans la licence Microsoft pour les fonctions comptables.

La Fondation n'a pas mesuré l'enjeu de la suppression de la licence Microsoft.

7. Questions diverses

- Le Président du CSEE nous informe que le site INDEED a changé ses règles

Actuellement, la Fondation dépense 3500€ à l'année pour 5 annonces pour toute la Fondation. Dorénavant, il faudra déboursier 7000€ pour 10 annonces pour toute la Fondation. Il reste la solution de passer les annonces par la FRANCE TRAVAIL, cette solution est gratuite mais cela touchera moins de candidats.

Le Président du CSEE n'envisage pas de faire des salons pour essayer de trouver des futurs professionnels.

Il est possible que les salariés se rendent sur les écoles de formation afin de présenter la Fondation Olga Spitzer et les missions de l'AEMO.

- Date de réunion à prévoir

Présentation du Budget 2026 du CSE
Elle aura lieu le jeudi 26 mars 2026 à 14h30

Fin de la séance à 16h40.


Pb *Jasmine PETONZOPA*
Secrétaire du CSEE.

Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

Compte-rendu de la CSSCT
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
du Val de Marne
Du 17/03/2026 à 16h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président de la CSSCT
- Madame MOINARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT
- Madame VINCENT, titulaire liste NS et titulaire de la CSSCT

Absents : pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, Président de la CSSCT et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du compte-rendu de la CSSCT.

Début de la réunion à 16h55

1. Approbation du dernier compte rendu de la CSSCT

Le compte-rendu de la CSSCT du 20/11/2025 a été validé lors du CSE du 4/12/2025. De ce fait, le fichier audio du 20 novembre 2025 est effacé ce jour en présence du Président de la CSSCT et des élus.

2. Suivi des accidents du travail et mise à jour du DUERP (analyse des arrêts de travail sur les 4 dernières années, mise à jour par rapport au déménagement)

Du fait de la fin du mandat des représentants de la CSSCT, une analyse des arrêts de travail a été effectuée entre 2020 et 2025.

En raison du changement de logiciel de paie, les données concernant les accidents de travail de 2020 ne sont plus accessibles. Par conséquent, l'analyse des AT se fera donc de 2021 à 2025 et celle des arrêts maladie de 2020 à 2025.

En 2021, les déclarations d'Accidents du Travail concernaient des accidents de la circulation, nécessitant 3 semaines d'arrêt de travail pour chaque arrêt.

En 2022, les déclarations d'Accidents du Travail concernaient 2 accidents pour chutes, 1 accident bénin lié à de la manutention et 1 accident de la circulation. Il y a eu 4 déclarations pour 4 AT avec arrêt de travail allant de 3 semaines pour 2 arrêts à 2 mois et demi pour 1 arrêt.

En 2023, les déclarations d'Accidents du Travail concernaient des accidents dû à des chutes et des accidents de la circulation nécessitant très peu d'arrêt de travail pour 2 arrêts et plus de 3 semaines pour les 2 autres. Il y a eu 5 déclarations pour 4 AT avec arrêt de travail (2 arrêts de 3 jours et 2 arrêts de 3 semaines).

En 2024, les déclarations d'Accidents du Travail concernaient principalement des accidents bénins ne nécessitant pas d'arrêt de travail. Il y a eu 4 déclarations pour 1 AT avec arrêt de travail de 10 jours.

En 2025, les déclarations d'Accidents du Travail concernaient 1 accident bénin et 1 second générant un long arrêt. Il y a eu 7 déclarations pour 2 AT avec arrêt de travail de 4 jours et 61 jours.

Le nombre d'arrêts pour Accident du Travail est stable d'année en année. Les arrêts de travail sont peu fréquents et concernent principalement les travailleurs sociaux car ce sont les salariés qui sont les plus nombreux et ils font également plus de déplacements en raison des VAD. Ils sont donc potentiellement plus soumis aux accidents du travail.

Au-delà de l'année 2022, qui est l'année "post-Covid" qui a entraîné le plus d'arrêts maladie, les autres années ont sensiblement les mêmes profils avec un nombre d'arrêts maladie de même ordre de grandeur.

L'année 2022 a en effet vu réapparaître un grand nombre de cas de Covid malgré la vaccination obligatoire au SSE 94. On remarque également que le nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie est en augmentation à compter de 2022.

Un grand nombre de salariés ont quitté le SSE94 et les effectifs des salariés en poste sont donc à la baisse, pouvant générer une "tension" au travail et on pourrait faire une corrélation entre la réduction des effectifs et le nombre d'arrêts de travail pour maladie. Depuis 2020, le SSE 94 rencontre en effet des difficultés de recrutement par manque de postulants pouvant entraîner lors des années les plus dures une certaine "fatigabilité" des salariés en poste (remplacement des salariés absents ou manquants, augmentation des cadences de travail, ...). Les psychologues sont proportionnellement les plus touchés.

L'analyse de 2023 à 2025 montre une baisse des arrêts maladie qui pour la plupart ont une durée de 1 à 3 jours. Cela tend à penser que les salariés ne sont pas mis à mal sur leur lieu de travail. A contrario, un nombre élevé d'arrêts de travail répétitifs étant en effet le reflet de mal-être au travail

Le DUERP va être travaillé au sein des différentes équipes du service afin de faire remonter les observations de l'ensemble des salariés.

L'idée est de le revisiter en fonction des remontées faites. De plus, le déménagement dans les nouveaux locaux de Olof Palme peut amener des changements.

Le traumatisme vicariant sera également à prendre en compte dans le prochain DUERP. Il s'agit de l'impact sur les salariés au vu de leurs fonctions et de déterminer les séquelles émotionnelles de l'exposition à des récits et expériences traumatisantes vécues par autrui dans le cadre du travail.

3. Organisation de la procédure de sécurité sur le site Olof Palme

Les schémas d'évacuation sont affichés au sein du service
Le Président de la CSSCT va se renseigner pour connaître les modalités de procédure de sécurité propres au bâtiment.

Dans le parking sous-terrain, à la droite de la porte d'accès voiture il y a une porte (pour les piétons) avec un panneau qui interdit l'ouverture de cette porte. Si cette dernière est ouverte, il faut obligatoirement informer les agents de sécurité car son ouverture a une incidence sur certaines alarmes du bâtiment.

Il faudra redéterminer où mettre les pochettes « guides-files/serres-files » lorsque le guide d'évacuation sera fait.

Un lot de pochettes guides-files/serres-files est à disposition à l'accueil.

Les élus se questionnent sur l'évacuation d'une personne à mobilité réduite. Faut-il l'évacuer du bâtiment ou l'isoler dans une pièce ?

La Direction va mettre rapidement en place des formations incendie et évacuation.

Concernant les procédures de confinement, il y a des valises rouges dans la cuisine, dans la grande salle de réunion et à l'accueil. Il faudra mettre en place un stock de bouteilles d'eau et s'assurer des espaces de confinement.

4. Visite des locaux par la CSSCT pour s'assurer de la sécurité et des conditions de travail des salariés

Il faudrait effectuer cette visite avant les prochaines élections professionnelles. Cette visite a pour but de relever les anomalies concernant la sécurité des salariés.

5. Ya t'il des consignes de sécurité relative au bâtiment et au parking ?

Cette question est reprise dans le point 3. Nous sommes dans l'attente des informations concernant l'évacuation.

6. Demande d'acquisition d'une couverture anti-feu

Afin de protéger au maximum les salariés, les représentants de la CSSCT sollicitent l'achat de 5 couvertures anti-feu pour le site de Olof Palme.

Elles permettront de protéger les salariés et usagers des flammes, de sources de chaleur élevée, Ces dernières sont assez grandes pour permettre à plusieurs personnes de se protéger avec ces couvertures

Au vu des locaux de Choisy le Roi, il ne semble pas opportun de faire cet achat. Pour autant, deux couvertures anti-feu sont achetées.

7. Information concernant la cession d'un défibrillateur à un autre service de la Fondation

Auparavant, il y avait 3 défibrillateurs sur le site de Duhamel. Du fait du déménagement, un des défibrillateurs est cédé à un service de la Fondation. Le contrat de maintenance est arrêté. Actuellement, le prix de la maintenance est de 50€ par an et permet le remplacement à titre gratuit des consommables tels que les électrodes, des batteries ainsi que le suivi des dates de péremption de ces matériels.
La Fondation annule tous les contrats de maintenance.

Les représentants se questionnent sur l'organisation de qui va gérer ces appareils et être vigilants à leurs fonctionnements.

Le SSE 94 est pionnier de cette politique d'acquisition de défibrillateur au sein de la Fondation.


8. Distribution de trousse de secours pour les sorties éducatives

Lors des derniers CSSCT, nous avons convenu que ces trousse seraient distribuées aux chefs de service après le déménagement.

9. Questions diverses

Pas de questions.

Fin de la séance à 17h40


Elise MOINARD
Secrétaire de la CSSCT.

Guillaume SACCO,
Président de la CSSCT.